
BULLETIN DE
NOTRE-DAME D'ÉZANG

REVUE BIMESTRIELLE DE
SPIRITUALITÉ MARIALE ÉVANGÉLIQUE

comme Marie
disons tous

OUI

à

DIEU

ABONNEMENT : UN AN, 2^F - LE N°, 0^F 40

M. LE CURÉ DE VELARS-SUR-UCHE

CCP 768 58 DIJON

TÉL. (80) 30.90.06

AOUT-SEPTEMBRE 1969

E D I T O R I A L

Chers Lecteurs,

Nous avons été en étroite union de prière avec vous tous le 15 août et les 4 et 8 septembre.

Pour l'Assomption, une cinquantaine d'automobilistes sont venus faire bénir leurs voitures. C'est près de moitié moins que l'an dernier. Mais cela peut s'expliquer à la fois par le "pont", qui avait pu faire prendre -bien légitimement- la route à plus d'une famille; et par le temps maussade de la première partie de l'après-midi (le temps s'est d'ailleurs éclairci juste à l'heure de nos cérémonies). Après la bénédiction des autos, la messe fut célébrée par le P. BOURLAND, supérieur de l'Ecole St François de Sales, que nous remercions vivement pour son aide. Et le soir, la procession aux flambeaux fit retentir les rues de Velars de ses prières et de ses chants.

Comme il l'avait été annoncé l'an dernier, nous avons même organisé une "promenade-surprise" pour le début de l'après midi. Nous pensions que deux communiqués de presse suffiraient à alerter les intéressés. Comme les inscriptions ne sont pas venu répondre à notre attente, nous avons annulé ce projet au moment où les préparatifs nous auraient fait engager des frais ...

Pour le pèlerinage de septembre, une autre difficulté se présentait. La date traditionnelle de la Nativité de la Sainte Vierge, le 8 septembre, coïncidait cette année avec la rentrée des classes primaires.

C'est une trop importante circonstance dans beaucoup de familles pour qu'il ait été raisonnable d'attendre un nombre convenable de pèlerins à cette date. D'autre part, il est toujours malaisé d'opérer de tels changements. Nous avons fait de notre mieux, avec l'aide des journaux locaux, pour signaler à l'attention publique que, cette année, 4 = 8, autrement dit que la journée du jeudi 4 septembre prendrait la place du 8 : La radio et la télé régionales ont bien voulu, qu'elles en soient remerciées, passer des avis; et enfin, nous avons disposé à l'entrée du chemin de la Montagne, à La Cude, un calicot bien visible.

Nous avons eu la consolation d'accueillir une bonne centaine de fidèles pèlerins, soit moins que l'an dernier (il fallait s'y attendre, surtout que le 8, l'an dernier, tombait un dimanche). Le recueillement et la ferveur furent grands, tant à la Messe qu'au Chemin de Croix de l'après-midi. On trouvera plus loin le texte de l'homélie forte et suave de M. l'abbé André RIMAUD, qui nous avait promis de longue date sa participation. Faute de place, le Chemin de Croix n'est pas reproduit : tous ceux qui l'ont suivi trouveront que c'est dommage. Merci du bien qu'il nous a fait.

Merci aux confrères qui, à des titres divers, nous ont aidé : MM. JOVIGNOT, vice-doyen, KIEFFER, GEOFFROY, CHARVET et notre fidèle voisin M. RONZON, bien qu'il fût retenu le matin dans une de ses parishes.

Et maintenant, qu'en sera-t-il pour les années suivantes? Il serait sans doute imprudent de faire dès maintenant des prévisions précises. Mais il semble que des difficultés du même ordre se présenteront. Nous ferons en sorte de vous prévenir bien à l'avance des solutions qui seront adoptées.

Quant aux travaux du monument, ils n'ont pas encore pu entrer dans la phase des réalisations, mais une étude technique sérieuse est nécessaire pour ne pas gaspiller le produit de vos

souscriptions. Vous pouvez donc, sans perdre confiance
ance, donner cours à votre générosité...

Votre bien dévoué : J.S.

+ + + + + + + + + + +

...et voici l' H O M E L I E du 4 (=8) SEPTEMBRE
prononcée au Plateau St-Joseph
par M. l'abbé André RIMAUD .

Mes Frères,

Il est né aujourd'hui bien des petites
filles en Côté d'Or. Qui songerait à en célébrer la
naissance? Personne... Alors pourquoi nous trouvons-
nous rassemblés à Velars aujourd'hui pour célébrer
celle de Marie? Pourquoi cette exception?

C'est que, de fait, nous avons affaire,
avec Elle, à une créature exceptionnelle; et plus
même qu'exceptionnelle : unique en son genre.

Au jour de sa naissance, il n'y est pas
tout de suite apparu. Et ses excellents parents,
Joachim et Anne, ont dû sans aucun doute répondre
aux voisins venus aux nouvelles et qui demandaient
quæ est ista, "Qui est celle-ci?" : une petite
fille comme les autres.

Le déroulement de son existence se char-
gera de démontrer chaque jour davantage qu'il n'en
est rien. Entre autres différences observables,
nous n'en retiendrons qu'une. Beatam me dicent
omnes generationes, annonce Marie dans son Magnificat
ficat: TOUTES LE GENERATIONS ME PROCLAMERONT
BIENHEUREUSE ! Quelle distance entre elle et le
reste des hommes qui le sont si rarement!
Descendons seulement en nous-mêmes, et nous ver-
rons bien que nous ne sommes jamais heureux
complètement.

Maintenant, il faut s'entendre. Lorsque
nous disons que Marie a été heureuse toute sa vie,
nous avons garde d'oublier qu'elle n'a pas plus
que nous échappé à l'épreuve; elle y a même été
soumise incomparablement plus que nous, et elle

dit vrai quand elle nous dit : "Oh! vous tous qui passez, venez et voyez s'il est une douleur semblable à la mienne!" Toute sa vie, selon la prophétie du vieillard Siméon, "un glaive de douleur a transpercé son coeur." Mais - et c'est là la merveille - jamais, au pire de l'épreuve, son âme n'a, si peu que ce soit, défailli. Et c'est dans cette constance que réside le secret de sa Joie, inaltérable.

Aussi bien, quand l'Eglise annonce ses fêtes, elle n'omet jamais de faire état de cette Joie, victorieuse de tout. 21 novembre : la Présentation de la Bienheureuse Vierge Marie; 2 juillet : la Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie; 2 février: la Purification de la Bienheureuse Vierge Marie; 15 août: l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie... et le 15 septembre, jour de ses Sept Douleurs, l'Eglise, sans sourciller, annonce les Sept Douleurs de la Bienheureuse Vierge Marie.

Au reste, si le déroulement de son existence se charge de démenter chaque jour davantage le Bonheur de Marie, il ne nous en fournit pas l'explication. Sans une Révélation du Ciel, sa constance dans l'amour de Dieu et du prochain, d'où ce bonheur dérive, cas unique dans l'histoire de l'humanité, est incompréhensible.

Tout s'explique à partir du moment où nous apprenons que Marie, en vertu d'un privilège absolument unique lui aussi, a été, dès le premier instant de sa conception, dans le sein de sa mère, inondée par la Grâce. Ave Maria, gratia plena. D'où cet extraordinaire équilibre en tout son être, jamais pris en défaut, et qui nous ravit. Il est, en effet, la conséquence normale de l'envahissement de son âme par les vertus théologales surnaturelles de FOI, de CHARITÉ et d'ESPERANCE. S'il fallait donc dire quelle est, de toutes les fêtes de Marie, la plus glorieuse, nous répondrions sans hésiter: son Assomption. Et la plus fondamentale? Son

Immaculée Conception. Aussi bien, c'est ce privilège, unique dans les annales de l'histoire humaine, dont Notre-Dame, à la rue du Bac et à Lourdes, a demandé à sainte Catherine Labouré et à sainte Bernadette de perpétuer la mémoire.

Et la raison d'un tel privilège? Il le fallait pour que le Fils de Dieu puisse s'incarner dans une demeure digne de Lui.

Il lui est personnel? Evidemment, comme tous les privilèges (privata lex).

Mais, à la différence des autres, dont ne profitent que celui ou celle auxquels ils ont été concédés, le bienfait de celui-là, de cette Conception sans tache, rejaillit sur l'humanité toute entière. C'est pour tous les hommes pécheurs, chantons nous depuis des siècles et des siècles dans le Credo de Nicée, que le Verbe s'est fait chair. Qui propter nos homines et propter nostram salutem descendit de caelis. Et incarnatus est de Spiritu Sancto, ex Maria Virgine, et homo factus est.

L'on n'aurait pourtant pas compris complètement le rôle de Marie dans l'histoire de notre salut si on le réduisait au don qu'elle nous a fait du Sauveur, Lui laissant ensuite, et à Lui seul, le soin de nous communiquer la Grâce méritée par sa Croix, de nous configurer à Lui toujours plus, en un mot : de nous sanctifier.

Marie ne nous "donne" pas seulement son Fils. Elle fait bien plus. Elle L'"engendre" sans cesse en chacune de nos âmes. Certes, c'est bien Jésus, l'auteur de la Grâce, qui, essentiellement, nous sanctifie... Mais Il le fait par elle. Beaucoup plus donc qu'une soeur privilégiée entre toutes, elle est en même temps notre Mère, à chaque instant de notre vie chrétienne, depuis le Baptême jusqu'à la mort. Sancta Maria, mater Dei, ora pro nobis peccatoribus, nunc et in hora mortis nostrae. Amen.

Prétendre donc devenir parfait chrétien sans elle est pure illusion du démon.

Prétendre magnifier la médiation du Seigneur Jésus en passant celle de Marie sous silence, ce serait tout simplement la stopper.

On voit venir l'objection; Dieu n'aurait-il pu se passer de Marie pour accomplir l'oeuvre de notre salut? Peut-être. Mais l'hypothèse pour nous ne présente aucun intérêt, puisqu'en fait Il veut que notre salut s'opère ainsi. Ad Jesum per Mariam; à Jésus par Marie, comme le disaient si bien les Maîtres spirituels de l'Ecole Française.

Et donc, fuyant comme la peste tous ceux qui, pour toutes sortes de raisons dont aucune n'est bonne, voudraient nous détourner de Marie pour aller à Jésus, comme les chrétiens de toujours, mêlés à eux pêle-mêle, ne nous écartons jamais de la Sainte Vierge. Mettons tout notre honneur à être ses tout-petits, accomplissant tout en elle, tout par elle, tout avec elle, tout comme elle; bien persuadés que seuls savent bien dire la Pater Noster ceux qui ont pris l'habitude de l'Ave Maria.

J'aurais voulu pouvoir vous parler de la Reine après vous avoir parlé de la Mère, vous montrer comment ces deux fêtes de la Maternité de Marie et de sa Royauté, loin de se contredire, s'appellent ... elle n'est Reine que pour être plus parfaitement Mère. J'aurais aimé avoir le temps de vous parler de ses vertus, de son humilité, de sa Foi, de son Espérance, de sa Charité; de sa pureté, à vous jeunes filles qui vivez dans un monde qui en veut à votre pudeur. De Maria, nunquam satis, disait saint Bernard : quand on commence à parler d'elle, on ne peut plus s'arrêter.

Il faut pourtant le faire.

Alors, comment conclure ?

Eh bien, mes Frères, retenez en définitive seulement ceci : s'il arrivait que, pris dans un incendie, vous n'avez la possibilité de n'emporter qu'un seul objet, prenez v o t r e c h a p e l e t !

CONVIENT-IL ENCORE, EN 1969, DE PARLER . . .
DES I N D U L G E N C E S ?

Mais oui, puisqu'un nouveau manuel officiel des indulgences est entré en vigueur le 29 octobre 1968, complétant la révision et la mise à jour des indulgences commencée par la constitution apostolique Indulgentiarum doctrina du 1er janvier 1967.

I.-DOCTRINE

"Il n'y a aucun changement dans la façon de comprendre et de concevoir les indulgences par rapport aux vérités de la foi."

Rappelons donc d'un mot la doctrine.

Lorsqu'un a retrouvé, par le sacrement de Pénitence, l'amitié divine dont on s'était écarté, on n'en demeure pas moins tenu de réparer sa faute en se soumettant à une expiation temporaire; cette expiation commence avec l'accomplissement de la "pénitence" indiquée par le confesseur, mais doit continuer jusqu'à ce que soit arrachée de notre cœur toute trace de complaisance pour le péché. Si cette expiation n'est pas menée à son terme en ce monde, elle l'est dans l'autre : c'est le Purgatoire.

Une indulgence est la remise, partielle ou totale, de cette "peine temporelle", due même après l'absolution; remise obtenue par l'application du trésor de l'Eglise, trésor spirituel constitué par les expiations surabondantes du Christ, de la Sainte Vierge et des Saints ; le dispensateur suprême de ce trésor est le Souverain Pontife.

II.-ESPRIT DE LA REVISION ACTUELLE

L'Eglise veut couper court à toute interprétation de la doctrine des indulgences qui pourrait donner à croire qu'il s'agit d'une sorte de distribution automatique de faveurs spirituelles, au prix de la récitation du bout des lèvres de quelques formules, ou de l'exécution matérielle de quelque visite de sanstuaire ou de quelque "bonne oeuvre".

Les indulgences, en effet, ne peuvent être acquises sans une sincère conversion et sans l'union à Dieu. L'accomplissement des œuvres prescrites ne servirait à rien si ces dispositions n'étaient pas réalisées d'abord.

III.-LES OEUVRES PRESCRITES

La prééminence de la charité, illuminée par la foi et renforcée par la pénitence, se révèle spécialement dans les trois concessions de caractère général qui constituent la partie la plus importante et la plus originale du nouveau manuel : le fidèle qui les suit non seulement acquiert de nombreuses indulgences pour lui-même et pour les âmes du Purgatoire, mais croît en outre dans la ferveur de la charité.

1°)-On accorde l'indulgence partielle au fidèle qui, en accomplissant ses devoirs et en supportant les adversités de la vie, élève avec une humble confiance son esprit vers Dieu en ajoutant, même d'une manière seulement mentale, une pieuse invocation.

2°)-On accorde l'indulgence partielle au fidèle qui, avec un esprit de foi et d'un cœur miséricordieux, se met lui-même ou met ses biens au service des frères qui sont dans le besoin.

3°)-On accorde l'indulgence partielle au fidèle qui, en esprit de pénitence, se prive spontanément et par sacrifice d'une chose permise.

Parmi les autres concessions, mentionnons celles qui se rapportent à :

- l'adoration du Saint-Sacrement pendant au moins une demi-heure;
- la pieuse lecture de l'Écriture Sainte pendant au moins une demi-heure;
- le Chemin de la Croix;
- la récitation du chapelet à l'église ou en famille.

En ce qui concerne les indulgences applicables aux défunts, signalons la pieuse visite du cimetière avec prière pour les défunts...

D'après un article de

l'Osservatore Romano pu-(A suivre dans le prochain blié dans N.-D. de la Trinité)"OUI")

Nous soumettrons très prochainement à l'autorité diocésaine une remise à jour des indulgences concédées par les Souverains Pontifes au Sanctuaire de Notre-Dame d'Étang. Nous en ferons dès que possible la publication.

L A S O U S C R I P T I O N

Total au II juillet 1969

69 659,41

| | |
|-----------------------------------|--------|
| Remerciement (examen réussi) | 50,00 |
| Anonyme | 20,00 |
| En souvenir de R.Pouffier | 20,00 |
| Anonyme | 10,00 |
| Joseph Mathey | 100,00 |
| E.C. | 10,00 |
| A.B. | 9,00 |
| Mme Vve B. | 5,00 |
| J.-Cl. Massot | 20,00 |
| Mme Gillot | 10,00 |
| En souvenir de Melle Cl.Dussy | 20,00 |
| Mme Deroche | 30,00 |
| M. & Mme Deroche U.S.A. (25 doll) | 135,78 |
| Mme Vatageot | 3,00 |
| A.B. | 9,00 |
| Anonyme | 50,00 |
| Melle Frèrebeau | 5,00 |
| Anonyme | 200,00 |
| Mme Guillemain-Rouiller | 5,00 |
| Anonyme | 5,00 |
| Confrérie Corcelles | 27,00 |
| Vénérat. statue (4 sept) | 177,18 |
| Tronc de l'église | 171,63 |
| Intérêts | 858,99 |

Total du II/7 au 25/9

I 949,58 I 949,58

TOTAL GENERAL AU 25 SEPTEMBRE 1969

71.608,99

MARIE, DIGNE MERE DE JESUS, FAITES MOI VOTRE DIGNF
 ANCELLE(=servante). DONNEZ MOI D'ETRE TOUJOURS EN
 VOTRE GRACE. + FAITES MOI AIMER QUI VOUS AIME A
 CAUSE DE SON AMOUR POUR VOUS ET FAITES MOI AIMER PAR
 QUI VOUS AIME A CAUSE DE L'AMOUR QUE J'AI POUR VOUS!

Sainte Jeanne de France

(Texte communiqué par une lectrice)



ACTE DE CONSÉCRATION À NOTRE-DAME D'Étang.

Vierge sainte, Mère de Dieu, reine du ciel et de la terre, refuge très-assuré de tous ceux qui espèrent en vous ; humblement prosterné aux pieds de votre image miraculeuse d'Étang, par laquelle il a plu à Dieu d'opérer tant de merveilles, en présence de toute la cour céleste, je vous choisis pour mon guide et ma souveraine, me proposant dès à présent de vous servir le plus fidèlement qu'il me sera possible le reste de mes jours, et de vous faire aimer, honorer et servir partout autant que je le pourrai. Je viens me jeter dans le sein de votre miséricorde, et mettre, dès ce moment et pour toujours, mon âme et mon corps sous votre sauvegarde et sous votre protection spéciale.

Je vous confie, et je remets entre vos mains toutes mes peines et mes misères, toutes mes pensées, mes affections, mes paroles et mes actions, ainsi que le cours et la fin de ma vie, afin que, par votre sainte intercession et par vos mérites, toutes mes œuvres soient faites selon votre volonté et en vue de plaire à votre divin Fils. Je vous supplie, par l'amour et la bonté que vous avez pour nous, de me recevoir aujourd'hui au nombre de vos plus fidèles serviteurs (ou de vos plus fidèles servantes) et de m'honorer d'une protection spéciale durant tout le cours de ma vie et à l'heure de ma mort.

Ainsi soit-il.

DE NOT LÉGAL DES PARUTION
LE GÉRANT: J. SENDER